

Contrat de Participation Stage Matrice de Vie

Entre les soussignés :

L'Organisatrice :

Emmi Issaverdens, représentante de l'organisation HELIAMIND, ci-après désignée "l'Organisatrice".

Le Participant :

Toute personne ayant acheté une place pour un stage HELIAMIND, ci-après désigné "le Participant".

1. Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet la participation du Participant à un stage de méditation, coaching et bien-être organisé par l'Organisatrice. Ce stage se déroulera à Villa Piazzo, Carqueiranne, du 27 au 30 Novembre 2025.

2. Description du Stage

Le stage propose une expérience de transformation, de détente et de créativité à travers des pratiques méditatives et énergétiques. Il inclut des activités en lien avec le développement personnel et le bien-être.

2.1 Modification du programme

L'Organisatrice se réserve le droit de modifier les activités ou l'organisation du stage si cela est nécessaire pour des raisons logistiques, météorologiques ou de sécurité, sans que cela ne puisse donner lieu à un remboursement partiel ou total.

3. Frais et Modalités de Paiement

Le coût total du stage est de 1 440 EUR TTC, répartis comme suit :

- **Frais pédagogiques** : 999 EUR TTC (activités, matériel, encadrement) - paiement via Stripe ou par virement bancaire sur le compte d'Emmi Issaverdens.
- **Frais d'hébergement** : 250 EUR pour l'hébergement en chambre double partagée pendant 3 nuits et 4 jours - paiement sur place le 27 novembre 2025.
- **Frais de restauration** : 190 EUR pour la pension complète de 4 jours - paiement sur place le 27 novembre 2025.

3.1 Conditions de paiement et non-rétrécissement

L'inscription est définitive après réception du paiement des frais pédagogiques. **Aucun remboursement ne sera accordé, hors cas prévus dans la clause 4.1.**

Le non-paiement de l'intégralité des frais pédagogiques **au moins 30 jours avant le stage** entraîne l'annulation automatique de l'inscription, sans possibilité de remboursement des sommes déjà versées.

4. Conditions d'Annulation

4.1 Annulation par le Participant

Le Participant reconnaît que l'achat d'une place bloque une place pour lui et que toute annulation représente un préjudice de vente. Par conséquent, les conditions suivantes s'appliquent :

- **Plus de 60 jours avant le début du stage :**
 - Remboursement de 50% des frais pédagogiques (soit 499,5 EUR).
 - Aucun remboursement des frais d'hébergement et de restauration, ceux-ci étant directement réglés aux prestataires et non avancés par l'Organisatrice.
- **Moins de 60 jours avant le début du stage :**
 - Aucune exception ne sera accordée en cas d'annulation, sauf en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée à la discrétion de l'Organisatrice.

Cas de force majeure acceptés :

- Maladie grave ou accident du Participant nécessitant une hospitalisation ou une incapacité médicale totale (certificat médical obligatoire).
- Décès du Participant ou d'un proche au premier degré (parent, enfant, conjoint - justificatif obligatoire).
- Catastrophe naturelle ou événement exceptionnel rendant impossible le déplacement (ex. : interdiction administrative, état d'urgence).
- Annulation du transport sans solution de remplacement (ex. : grève totale des transports, interdiction de vol, catastrophe).

Tout autre motif ne sera pas considéré comme un cas de force majeure et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Le Participant peut céder sa place à une autre personne en informant l'Organisatrice au minimum **30 jours avant** le début du stage.

4.2 Annulation par l'Organisatrice

Si l'Organisatrice annule le stage pour une raison indépendante de sa volonté (force majeure), les sommes versées seront reportées sur un stage ultérieur, sans remboursement.

En cas d'annulation pour toute autre raison, un remboursement intégral sera effectué sous **30 jours**.

5. Responsabilités et Assurances

5.1 Responsabilité de l'Organisatrice

L'Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas d'accident, blessure, maladie, perte, vol ou dommage matériel. Le Participant reconnaît qu'il participe au stage sous sa propre responsabilité et renonce à tout recours contre l'Organisatrice.

5.2 Assurance

Le Participant doit disposer d'une assurance personnelle couvrant les risques (accidents, maladies, etc.).

6. Propriété Intellectuelle

Les supports et contenus du stage restent la propriété exclusive de l'Organisatrice. Toute diffusion, reproduction ou utilisation sans autorisation préalable est interdite.

7. Données Personnelles

Les données personnelles du Participant seront traitées de manière confidentielle et utilisées uniquement dans le cadre du stage. Conformément au RGPD, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

8. Litiges et Clause Compromissoire

En cas de litige, les parties s'engagent à tenter une résolution à l'amiable. En cas d'échec, le tribunal de Toulon sera compétent.

9. Acceptation du Contrat

Le Participant déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des termes du présent contrat et les accepter sans réserve.

Fait à , le
13/03/2025

Signature du Participant :
l'Organisatrice :

Fait à Hyères, le

Signature de

Emmi Issaverdens

